



## focus

Les mécanismes du TAIEX

### Perspectives

Habitat et Urbanisme :  
un cadre légal en évolution

Page 3

### Contribution

La CTRF, une institution active sur les  
plans national et international

Pages 4 et 5

### Instruments

Jumelages : un état d'avance-  
ment des activités, appréciable

Pages de 6 à 10



Visite de travail du PCN TAIEX-Algérie  
à l'UGP3A, Alger, Mars 2012

## Des voies convergentes pour identifier jumelages et TAIEX

De nouveaux projets de jumelage sont sur la « rampe de lancement », à différents stades de préparation. Pour les plus avancés, un appel à proposition a été lancé afin de sélectionner l'institution européenne jumelle. Pour d'autres, la préparation se poursuit avec l'élaboration et la validation des fiches de jumelages. Cette dynamiquement doit être entretenue tout au long de la deuxième phase du P3A (2012-2014).

Les actions de court terme, les TAIEX, se poursuivent, elles aussi, de manière régulière.

### Identification de projets éligibles

L'identification des jumelages et TAIEX commence au sein de l'institution bénéficiaire. C'est le Point Focal qui formule la demande après des consultations internes. Les Points Focaux sont présents dans la quasi-totalité des Ministères. Ils sont de hauts fonctionnaires en contact étroit avec les structures de leur Ministère et organismes qui en dépendent. Leur connaissance des projets du secteur et de ses perspectives d'évolution leur permet de cerner des domaines appropriés pour une coopération, une action commune sous forme de jumelage institutionnel ou de missions TAIEX.

Comme les acteurs du P3A le savent maintenant, l'identification de projets éligibles au financement P3A doit se faire en tenant compte de ce que prévoit l'Accord d'Association Algérie-UE. Il n'y a pas là de difficulté majeure, l'Accord couvre la plupart des domaines d'activités. Il y a aussi un autre élément à prendre en compte, le domaine du Jumelage doit correspondre à des secteurs où un rapprochement a été

effectué entre États membres de l'UE, marqué par l'adoption de directives ou règlements constituant un socle commun : « acquis de l'Union ».

### De l'idée au projet

L'UGP du P3A dispose d'une source d'inspiration, à travers Thesaurus, qui sert d'une banque de données. L'UGP est donc là pour apporter un appui technique le long de toutes les étapes : de l'identification du thème à la signature du contrat de Jumelage.

Cet appui peut prendre des formes variées selon les cas et le degré d'avancement du projet. Les concertations internes au sein des institutions bénéficiaires peuvent être appuyées par des réunions d'information et de sensibilisation au sein même de structures. C'est là que peut être établie une liste de projets potentiels et examinée leur éligibilité à un financement du P3A. Les concertations ne se limitent pas aux jumelages, elles permettent aussi de faire apparaître des thèmes pour les TAIEX.

Cette réflexion peut prendre une tournure plus large avec l'organisation

d'ateliers thématiques. De tels ateliers ont déjà été organisés pour des secteurs tels que le Tourisme ou l'Énergie avec une large participation. Plus de cinquante cadres de tout le secteur, y compris de l'intérieur du pays, sont invités. L'atelier est animé par des experts européens mobilisés pour la circonstance. Les exposés et débats permettent d'identifier des thèmes pour des Jumelages ou d'autres formes d'actions.

Pour des thèmes bien identifiés un atelier de réflexion peut être organisé pour mieux fixer les objectifs à atteindre et les activités qui concourent à leur réalisation. Un autre atelier de réflexion peut être organisé si nécessaire après validation de la fiche de jumelage et sélection de l'institution européenne partenaire. Cet atelier a pour but, la préparation du contrat de jumelage entre les institutions jumelles.

Toutes ces formes de concertations restent disponibles pour avancer de nouveaux projets de jumelages et TAIEX.

## Les mécanismes du TAIEX

Depuis le lancement du P3A, une cinquantaine d'actions TAIEX ont été réalisées. Cet instrument de coopération est maintenant bien connu mais l'expérience a montré qu'il est toujours utile de revenir là-dessus, de présenter ses mécanismes pour poursuivre son déploiement tout au long des années qui restent.

### Sources d'information

Les partenaires du P3A, en particulier les institutions bénéficiaires, peuvent s'informer de manière détaillée sur tous les aspects de l'outil TAIEX en allant à la bonne source, en consultant le site : <http://ec.europa.eu/enlargement/taieux/> Les rapports annuels d'activité de TAIEX y sont aussi disponibles et fournissent des informations statistiques détaillées par secteur, par pays et par groupes de pays. Des présentations régulièrement diffusées lors de séminaires et ateliers sont disponibles à l'UGP.

Bien plus, des séances de sensibilisation et d'information peuvent être organisées à la demande des Points focaux sur site, dans les locaux de l'institution bénéficiaire ou à l'UGP pour identifier des thèmes et des domaines appropriés pour des actions TAIEX.

Dans ce « Focus » nous reprenons les aspects essentiels de l'outil TAIEX sous forme de « réponses aux questions les plus fréquemment posées ».

### A l'origine des TAIEX

TAIEX est l'acronyme de Technical Assistance and Information Exchange Instrument ou en français instrument d'assistance technique et d'échange d'information. Cet outil de coopération est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Élargissement de la Commission Européenne, (unité Renforcement des institutions).

Destiné à l'origine aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, il a été ensuite élargi à partir de septembre 2006 à une vingtaine de pays essentiellement d'Europe de l'est et du Sud de la Méditerranée. Il s'intègre dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) ou de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP).

### Objectif du TAIEX

Le TAIEX vise à favoriser un rapprochement entre administrations du pays bénéficiaire et l'UE dans les domaines couverts par l'Accord d'Association. Sur

chaque thème retenu pour un TAIEX, la législation européenne le concernant ainsi que les « bonnes pratiques » sont exposées et adaptées au profit de l'institution bénéficiaire.

### Choix des thèmes

Le TAIEX fonctionne à « la demande », cela veut dire que le choix des thèmes de TAIEX relève des institutions du pays bénéficiaire. L'aspect le plus délicat dans la formulation des demandes est la détermination des thèmes éligibles, des demandes pouvant recevoir un avis favorable. La règle générale est que les thèmes sélectionnés doivent correspondre à un aspect de l'acquis de l'Union, à des questions où un rapprochement entre États membres a déjà été réalisé.

### Diversité des actions

Les opérations TAIEX durent de 2 à 5 jours et revêtent des formes différentes :

- Mission d'expertise : le ou les expert(s) travaille(nt) en équipe avec des cadres de l'institution bénéficiaire sur le thème du TAIEX ;
- Séminaire ou formation : cette forme s'adresse à un plus grand nombre de participants, elle est destinée à apporter un éclairage s'appuyant sur l'expérience européenne dans un domaine donné ;
- Visite d'études : un groupe restreint de cadres de l'institution bénéficiaire est accueilli par une ou des institutions d'États membres de l'Union européenne.

Il existe également une autre forme de TAIEX, les rencontres multi-pays organisées directement par la Commission Européenne. En fonction de l'intérêt des thèmes de ces rencontres pour l'Algérie, des délégations algériennes sont invitées à y participer.

### Un réseau d'acteurs

Dans chaque pays bénéficiaire de TAIEX, un Point de Contact National est désigné pour coordonner toutes les actions. En Algérie M. GUEND Abdelaziz, Directeur du P3A, assume cette responsabilité. Les Points Focaux restent des acteurs

de premier plan car c'est à eux qu'il appartient de formuler des demandes de TAIEX au nom de leur administration et des organismes qui lui sont rattachés. La Commission s'appuie pour répondre aux demandes de TAIEX sur un réseau d'experts des États membres.

### Le parcours d'un TAIEX

La demande de TAIEX est portée sur un formulaire type, l'UGP apporte son concours à cette étape cruciale. La demande est ensuite soumise pour validation aux structures compétentes, à la Délégation de l'Union européenne puis à Bruxelles.

Une fois la demande validée, commence la recherche des experts ayant le profil requis. Cette recherche peut être longue, les experts concernés n'étant pas toujours disponibles dans l'immédiat. A cela s'ajoute un problème de langue, il s'agit de trouver des experts pouvant utiliser le français pour un meilleur contact avec les cadres algériens.

### Des pistes toujours d'actualité

Dans le numéro bilan du P3A, nous avons rendu compte de quelques directions prises par les TAIEX :

- Mise en place de nouvelles structures ;
- Introduction de nouvelles fonctions au sein d'organismes existants ;
- Promotion des contrôles de qualité.

Des formations ciblées ont été aussi organisées sous forme de TAIEX.

En exploitant ces pistes toujours valables et en explorant d'autres directions de travail, il sera possible de réaliser l'objectif de cette deuxième phase, réaliser une quarantaine de TAIEX par année.



Site Web de TAIEX, DG Élargissement, Commissions Européenne

 **TAIEX à EuropeAid**  
[http://ec.europa.eu/europeaid/where/ neighbourhood/overview/taieux\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/ neighbourhood/overview/taieux_fr.htm)

**TAIEX à la DG Élargissements**  
[http://ec.europa.eu/enlargement/taieux/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/taieux/index_fr.htm)



## Habitat et Urbanisme : un cadre légal en évolution

Le logement constitue une préoccupation majeure en Algérie, la presse rapporte souvent des nouvelles attestant de la place de cette préoccupation : déclarations officielles, comptes rendus de réalisations ou de doléances de citoyens.

### Dans le sillage des mutations sociales

La question de l'habitat et de l'urbanisme se greffe sur des mutations profondes dans la répartition villes-campagnes de la population et la structure de la famille. La tendance à l'urbanisation massive, à l'afflux des populations vers les centres urbains a commencé quelques années avant l'indépendance, en 1956 avec la politique dite de « regroupement » qui a abouti au déplacement forcé du tiers de la population de leur territoire séculaire vers de nouvelles zones. Dans les années 70, dans le sillage de l'industrialisation les centres urbains et leurs périphéries ont continué à recevoir de nouveaux contingents de populations rurales. Dans les années 90, l'insécurité a contraint les habitants des zones reculées à chercher refuge dans les bourgs et villes les plus proches.

A ces mutations sociales s'ajoute un bouleversement de la structure familiale: la famille élargie regroupant sous un même toit sous l'autorité du patriarche tous ses descendants a cessé d'être, elle n'existe plus qu'en tant que vestige. La famille nucléaire est devenue la règle, là où elle ne se réalise pas, ce n'est pas par choix mais plutôt faute de moyens, de logements.

### Répondre aux défis

C'est dans l'urgence qu'il a fallu faire face au déficit de logements généré par ces transformations d'envergure. Des politiques publiques sont élaborées et adaptées à la lumière de l'expérience nationale, pour soutenir la construction de logements par des promotions publiques ou privées ou encore l'encouragement de l'auto-construction en zones rurale ou urbaine.

Les statistiques du Ministère de l'Habitat

et de l'Urbanisme indiquent que 212 665 nouveaux logements ont été réalisés en 2011. Ce n'est pas là un chiffre exceptionnel, la moyenne des livraisons de logements durant les cinq dernières années a été acceptable en général.

Les réalisations physiques ne constituent pas la réponse unique à la question de l'habitat et de l'urbanisme. Une politique de l'habitat et de l'urbanisme se met en place avec l'élaboration de textes législatifs et la constitution d'un réseau d'institutions de soutien.

### Un cadre légal pour impulser le secteur

En parcourant le Journal Officiel, on peut constater les directions prises pour améliorer le cadre juridique du secteur.

#### Les professions liées à l'habitat

Elles s'exercent dans un cadre mieux balisé, il en est ainsi des professions de promoteur immobilier et d'agent immobilier. Des textes existent aussi pour la profession de syndic. Les conditions d'agents habilités à rechercher et à constater les infractions à la législation et à la réglementation en matière d'aménagement et d'urbanisme.

#### Terrains pour la construction

L'accès au foncier est régulé, un texte récent de mai 2011 détermine les conditions et les modalités de cession de terrains relevant du domaine privé de l'État et destinés à l'implantation de programmes de logements aidés par l'État.

#### Aménagement du territoire et urbanisme

Deux outils de gestion en particulier sont améliorés pour piloter les activités au niveau local, des communes et villes :

- procédures administratives d'établissement et d'approbation du

Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P D A U). Ce texte a été suivi d'effet, les décrets d'approbation des plans de plusieurs villes ont été publiés au Journal Officiel ;

- procédures administratives d'établissement et d'approbation du Plan d'Occupation des Sols (P O S).

#### Actes d'urbanisme

Les conditions d'obtention des actes d'urbanisme : permis de construire, permis de lotir et permis de détruire sont précisées. Un fichier national des actes d'urbanisme et des infractions qui s'y rapportent a été instauré (décret exécutif n° 09-276 du 30 Août 2009).

#### Aides publiques

La construction de logements s'accompagne de la définition de formules de promotion immobilière et d'accès au logement et de formules d'aide publique au logement.

#### Institutions d'appui

Des institutions d'appui ont été mises en place. Deux agences, sont actives : l'Agence Nationale de l'Urbanisme et l'Agence Nationale pour l'Amélioration et le Développement du Logement (AADL). Les Offices de Promotion et de Gestion Immobilières (OPGI) assurent un rôle de promoteur public et de gestionnaire.

Le Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière prend aussi sa place en tant que garant surtout pour les souscripteurs.

La Caisse Nationale du Logement (CNL) concourt à la répartition des aides publiques au logement.

Deux centres techniques sont mis au service de la construction et de la qualité des constructions : le Centre de Génie Sismique (CGS) et le Centre National des Études et de la Recherche en Industrie du Bâtiment (CNERIB)

#### Préoccupations d'avenir

Pour avancer dans la solution des questions de l'habitat et de l'urbanisme, le cadre légal et les institutions d'appui sont appelés à évoluer. Il est tout naturel que dans la recherche des voies et moyens pour soutenir cette dynamique les regards se portent vers l'expérience d'autres pays, en particulier celle des pays de l'Union européenne. Les outils du P3A (jumelage et TAIEX) peuvent permettre de développer des actions de coopération dans ces domaines.



[www.mhu.gov.dz](http://www.mhu.gov.dz)



- Diplômé en droit à l'université d'Alger, en 1979 ;
- Titulaire de diplômes de plusieurs formations notamment en gestion de cycle de projet ; en administration et gestion des finances publiques et comptabilité ; ainsi qu'en lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme... en Algérie et à l'étranger ;
- Cadre dans diverses administrations publiques de 1979 à 1991 ;
- Chargé d'études et de synthèse au Cabinet du Ministre des Finances de 1991 à 1999 ;
- Directeur central à la Direction Générale des Impôts (DGI), de 1999 à 2011 ;
- Président de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), depuis avril 2011.

## La CTRF, une institution active sur les plans national et international

Par **Abdenour HIBOUCHE**

À l'instar de la plupart des pays, l'Algérie s'est dotée, depuis 2002, d'une législation pour prévenir et lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme LBC/FT, et a mis en place des structures opérationnelles chargées de combattre le recyclage de l'argent sale.

C'est ainsi que la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) a été créée en 2002, par décret exécutif N° 02-127 du 07 Avril 2002. Ce service administratif, placé auprès du Ministre des Finances est composé de représentants d'institutions financières, juridiques et sécuritaires et est doté d'un certain nombre de pouvoirs en vue de prévenir et de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La CTRF est structurée en Conseil, Secrétariat Général et quatre (04) services. Elle compte actuellement 20 personnes sur un effectif théorique de 33 personnes.

A ce titre, la CTRF est chargée de collecter et de traiter les déclarations de soupçon qui lui sont transmises par les assujettis et de transmettre, le cas échéant, le dossier correspondant au procureur de la République territorialement compétent, chaque fois que les faits sont susceptibles de poursuite pénale.

Pour mener à bien sa mission, la CTRF dispose de prérogatives spécifiques définies par décret exécutif n°02-127 du 07 avril 2002, modifié et complété. Elle peut proposer tout texte législatif ou réglementaire ayant pour objet la prévention et la LBC/FT. Le dispositif national s'est renforcé en novembre 2004 par l'amendement du code pénal et du code de procédures pénal, puis en 2005 par l'adoption de la loi 05-01 relative à la prévention et à la lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a été, par la suite complété par le règlement 05-05 de la Banque d'Algérie et l'adoption de plusieurs textes réglementaires.

Les missions essentielles de la CTRF sont la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Ceci consiste à traiter le renseignement financier recueilli à travers les déclarations de soupçons transmises par les assujettis et les rapports confidentiels des services des Impôts, des Douanes et de la Commission Bancaire. La CTRF peut aussi échanger des informations avec d'autres Cellules, aux compétences analogues, dans le cadre de la réciprocité définie par les conventions établies entre pays.

### ACTIONS ENTREPRISES EN 2011

L'année 2011 a connu l'installation du nouveau président de la CTRF, en la personne de M. Abdenour HIBOUCHE. La Cellule a mené un plan d'action intense, tant sur le plan national qu'international, visant à accroître son efficacité opérationnelle. Elle a œuvré à améliorer ses performances en se dotant d'une ressource humaine qualifiée, en multipliant les actions de formation (en Algérie et à l'étranger) et en vulgarisant les notions de LBC/FT en direction des services d'application de la loi et des assujettis. Ceci a contribué

à améliorer la qualité des déclarations de soupçon et a abouti à la finalisation et la transmission de dossiers à la justice.

Sur le plan international, le rôle de la CTRF n'était pas des moindres, en assurant la Présidence du GAFIMOAN au cours de l'année 2011. A ce titre, elle a eu à organiser avec succès, la 14<sup>ème</sup> réunion plénière du Groupe régional, du 26 au 30 novembre 2011 à Alger.

Elle a signé aussi des Mémoires d'Entente et d'échanges d'informations avec les Cellules de Belgique, Mauritanie, Emirats Arabes Unis, Jordanie, Tunisie, Maroc, Bahreïn, Soudan, Yémen, Pologne, France, Oman et Égypte. La CTRF a été présente aussi aux réunions organisées par d'autres groupes régionaux de types GAFI, notamment le GAFISUD (Amérique Latine) et le GIABA (Afrique de l'Ouest).

### FORMATION

En 2011 le budget accordé à la formation a connu une nette évolution par rapport à 2009 et 2010. A ce titre, plusieurs actions ont été entreprises au profit des membres du Conseil, du personnel de la Cellule (analystes, informaticiens), des assujettis (banquiers, notaires...) et des partenaires de la CTRF (magistrats, officiers de Police Judiciaire, douaniers, fiscalistes, inspecteurs des Domaines, du Trésor et de l'IGF).

La CTRF a élaboré un plan d'actions prioritaires à mettre en œuvre, notamment :

- La révision, en relation avec le Ministère de la Justice, de la loi 05-01 du 06/02/2005, portant prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en vue de couvrir l'ensemble des mesures préconisées par les recommandations du GAFI et les conventions

internationales ratifiées par l'Algérie ;

- La mise en œuvre de moyens matériels et humains nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de la LBA/FT, notamment en matière de formation et de systèmes d'information ;

- Le renforcement de la coopération internationale avec les instances du GAFI et les Cellules de Renseignement Financier (CRF) par la signature de protocoles et mémorandums d'entente ;

- La poursuite des actions de sensibilisation et d'information sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en direction de tous les assujettis ;

- La refonte de l'organisation et de la classification des services de la CTRF ;

- Le lancement de journées d'information et de sensibilisation en direction des entités soumises à la déclaration de soupçon, notamment les professions financières (Banques et Assurances), des professions non financières (avocats, notaires, commissaires aux comptes, huissiers de justice...) et des partenaires de la CTRF (magistrats et officiers de Police Judiciaire) ;

- L'amélioration du site Web de la Cellule ([www.mf-ctrf.gov.dz](http://www.mf-ctrf.gov.dz)) à travers une architecture simplifiée et méthodologique en direction des assujettis, des partenaires et du grand public, tant à l'échelle nationale qu'internationale car le site est conçu dans les trois (03) langues (arabe, anglais et français).

- Additivement au soutien dans le domaine de la bureautique et de la constitution d'un fond documentaire (lois, conventions et résolutions du conseil de sécurité, articles de presse et Internet, etc..), la Cellule a développé une application de Gestion des Dossiers de Soupçons (COLIMAT) qui répond aux besoins des enquêteurs et analystes dans la recherche et le suivi des dossiers qu'ils traitent.

## DECLARATIONS DE SOUPÇONS

Le nombre de déclarations de soupçon (DS) reçues par la CTRF en 2011 est en nette augmentation. Cela traduit la volonté de l'État de combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et reflète l'efficacité des actions de formation et de sensibilisation menées en direction des entités déclarantes ainsi que la prise de conscience générale quand à la dangerosité

## Missions TAIEX au profit de la CTRF

Type de TAIEX	Intitulé	Date	États Membre UE partenaires
Séminaire	Analyse technique de blanchiment de capitaux	18 - 19 décembre 2011	Belgique
Séminaire	Déclarations de soupçon	30 - 31 janvier 2012	Espagne, Allemagne, Belgique, Portugal et France
Séminaire	Organisation et fonctionnement d'une Cellule	27 - 28 mars 2012	France et Espagne

des fléaux de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. L'ensemble des informations reçues sont enregistrées, traitées et donnent lieu à une pré-enquête par la Cellule.

## PERSPECTIVES

Depuis 2012, un dispositif législatif de prévention du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme a été adopté. Il a pour objet d'adapter la législation algérienne régissant ce domaine aux technologies de l'information et de la communication et aux techniques nouvelles, au moyen desquelles les criminels violent les systèmes bancaires.

La législation amendée conforte l'indépendance de la Cellule, à l'instar des organismes similaires de par le monde. L'article 4 bis de l'ordonnance n°12-02 du 13 février 2012 a érigé la CTRF en «Autorité Administrative Indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée auprès du Ministre chargé des Finances».

S'agissant des mesures de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'ordonnance élargit non seulement les obligations des institutions financières mais aussi celles des autorités de régulation financière. Elle renforce d'un autre côté l'autorité du juge, en vue d'une meilleure application de la loi.

Parmi ses projets futurs et afin d'améliorer ses performances et d'avoir plus d'autonomie, il est prévu le changement du statut de la Cellule, d'un établissement public à une Autorité Administrative Indépendante.

Ce statut lui confèrera des prérogatives plus étendues vis-à-vis de ses

partenaires, ainsi qu'un mode de fonctionnement et de gestion encore plus souple. La mesure lui confèrera également le droit de communication :

Au plan national, la Cellule projette d'organiser des actions de formation, d'information et de sensibilisation au profit de son personnel, de ses partenaires et des assujettis. Elle envisage également de conclure des protocoles d'accords d'échanges d'informations avec les autorités nationales compétentes.

Au plan de la coopération internationale, la Cellule a déjà organisé, en partenariat avec l'Union européenne, dans le cadre des activités du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), trois (03) séminaires à Alger. Elle compte organiser également des séminaires de formation avec l'UE, l'ONUUDC, la Banque Mondiale, MENAFATF ainsi qu'avec d'autres Cellules étrangères homologues (France, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Portugal, Italie, USA).

Des Mémorandums d'entente et d'échange d'information seront aussi conclus avec des cellules homologues. La CTRF œuvrera également pour concrétiser son adhésion (en juin 2013) au Groupe EGMONT avec l'assistance de la France, de l'Égypte et de la Belgique. En outre, elle s'attellera à améliorer son système d'information avec l'assistance de ses partenaires nationaux et/ou étrangers.



[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)

[www.mf-ctrf.gov.dz](http://www.mf-ctrf.gov.dz)

## L'aval des autorités pour une prolongation du jumelage

Un atelier, une mission d'expert et une visite d'études montrent, on ne peut mieux, la diversité des activités menées tout au long du mois de mars. En plus de celles des deux mois précédents, ces actions ont donné lieu à une bonne appréciation de la part des institutions partenaires, de la Délégation de l'Union européenne et du P3A. C'est ce qui ressort des conclusions du dernier Comité de Pilotage.

### La formation maître mot du jumelage

Le volet formation occupe une place importante parmi les activités du jumelage Concurrence. Cela se confirme par la mise en place, dès le début de l'année en cours, d'un système de formation continue des cadres du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs dans le domaine de la concurrence. C'est pour cela d'ailleurs, que les actions relatives à ce volet s'inscrivent dans la continuité des activités de formation initiale (ateliers et séminaires).

En effet, après une première session de formation de formateurs du 19 au 23 février, une seconde session du 18 au 22 mars s'est déroulée avec deux experts de la DGCCRF, en l'occurrence, Jean DULAC et Laurent TERZIAN. Une dernière session se déroulera du 15 au 19 avril 2012, ce qui permettra aux responsables du Ministère de disposer d'un « vivier » d'une trentaine de personnes formées aux techniques pédagogiques, après avoir été formées sur le contenu des enquêtes et de l'instruction des affaires de concurrence.

### Dernières retouches pour le glossaire

Une mission d'expertise s'est déroulée au début du mois de mars. Elle a été animée par le Chef de Projet, M. Hubert GRANDVAL, qui a mis la dernière main en étroite coopération avec les membres du groupe de travail, au glossaire des termes de la concurrence. Ce document très utile, est conçu comme un outil pratique et pédagogique, permettant aux enquêteurs des services extérieurs du Ministère du Commerce d'être autonomes dans leur maîtrise des principaux instruments juridico-économiques du droit de la concurrence. A la suite de cette mission, une version révisée du glossaire devait être remise à la Direction de la Concurrence pour avis et éventuelles propositions.

### Visite d'études en France

La troisième action réalisée ce mois-ci a eu lieu du 26 au 30 mars 2012. Il s'agit d'une visite d'études qui a permis à huit cadres du Ministère du Commerce d'approfondir leurs connaissances et de bénéficier de l'expérience de leurs collègues français de l'Autorité de la Concurrence et de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Lors de cette visite, après une présentation générale de l'Autorité et de sa réforme institutionnelle, les points suivants ont été abordés :

- l'instruction des affaires de concurrence (service d'instruction), le service des investigations (présentation des opérations simples et des opérations de visites et de saisie) ;
- les services de la communication et de la documentation ;
- le service juridique de l'Autorité.

Des points particuliers ont concerné les questions relatives aux relations de l'Autorité de la Concurrence avec les autorités sectorielles de régulation (telles que la CRE), ainsi qu'avec les pouvoirs publics. Les participants ont aussi eu l'opportunité d'assister à une séance officielle de l'Autorité, au cours de laquelle une auto-saisine pour avis a été examinée. Elle portait sur le fonctionnement concurrentiel des secteurs de la réparation et de l'entretien de véhicules et de la fabrication et de la distribution des pièces de rechange. La délégation a pu rencontrer à cette occasion le Président de l'Autorité, M. Bruno LASSERRE. Les membres de la délégation ont pu présenter des cas algériens et échanger sur ces cas avec leurs homologues français, dans le respect toutefois du principe du secret des affaires.

Le service des concentrations a été présenté en fin de semaine. Une dernière visite d'études en Italie fin mai 2012 complètera ce cycle qui avait débuté par la visite d'études en Allemagne (Bonn et Berlin) fin octobre 2011.



Visite d'études, Autorité Concurrence France, Mars 2012

### Prolongation du jumelage

Lors du quatrième Comité de Pilotage du jumelage Concurrence, la Délégation de l'Union européenne en Algérie, les institutions partenaires et le P3A ont retenu le principe de prolongation de la durée de ce jumelage. Ainsi, la vie du jumelage sera prolongée d'une période de quatre mois, en vue de permettre aux partenaires de réaliser les activités destinés aux membres du Conseil de la Concurrence, notamment les formations. Le financement sera assuré par le reliquat du budget alloué initialement au jumelage.

A rappeler que sur les cinq jumelages institutionnels lancés durant le P3A (1), celui de la Concurrence a été le dernier à démarrer ses activités. L'engagement d'un processus de redynamisation et de renforcement du Conseil de la Concurrence - partie prenante du jumelage - a retardé lui aussi la réalisation d'une partie de ces activités.

### Comité de Pilotage

Le 4<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du jumelage a été tenu le 7 mars 2012, au siège du Ministère du Commerce. Il a regroupé les responsables du Ministère (DGROA/DGCERF/DRHINTIC), le représentant de la Délégation de l'Union européenne, les chefs de projets des trois institutions partenaires, le CRJ et son homologue et les représentants du P3A.

Les présents ont passé en revue les activités du jumelage durant le dernier trimestre et ont noté, avec satisfaction, le rythme de réalisation des activités ainsi que l'impact reçu. Lors de cette réunion, le point a été fait sur le processus d'installation du nouveau Conseil de la Concurrence, qui est à un stade avancé.



[www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz)  
[www.autoritedelaconcurrence.fr](http://www.autoritedelaconcurrence.fr)  
[www.agcm.it](http://www.agcm.it)  
[www.bundeskartellamt.de](http://www.bundeskartellamt.de)



contentieuses et de réduction des délais de traitement ;

- l'expérience française de la DGFIP dans ce domaine ;
- les évolutions déjà engagées par la DGI algérienne ;
- les priorités retenues dans le cadre du jumelage.

Les échanges avec les participants ont été riches et interactifs. Le ressenti exprimé au cours du séminaire a été très positif et les orientations proposées en matière de délégation de signatures et d'accélération des remboursements de crédit de TVA ont fait l'objet de nombreuses questions.

### Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA)

Deux missions concernant les contrôles à mettre en œuvre, du bureau et sur le terrain en matière de contributions indirectes se sont déroulées du 18 au 22 et du 25 au 29 mars.

Ces deux missions, assurées par deux experts de la DGDDI (douanes française) déjà intervenus sur les mêmes thèmes, ont donné lieu à des groupes de travail avec la Direction des Opérations Fiscales en charge du sujet.

Ces missions ont permis de finaliser les travaux de ce volet du jumelage qui seront présentés au cours de séminaires d'information et de formation en avril et juin.

De nouvelles procédures et méthodes de contrôle (du bureau et sur le terrain) des opérateurs de ce secteur d'activités, à qui pourra être déléguée la tenue des comptabilités matières et la liquidation des droits lors des mises à la consommation ont été précisément définies. Le cadrage et le positionnement des services spécialisés à mettre en place ont également été proposés.

L'ensemble des éléments (textes, procédures, imprimés, méthodes) nécessaires à l'engagement de la réforme de simplification de la gestion des contributions indirectes et de leur contrôle, objectif du jumelage, sont ainsi disponibles.



[www.mfdgi.gov.dz](http://www.mfdgi.gov.dz)

[www.portail.dgfip.finances.gouv.fr](http://www.portail.dgfip.finances.gouv.fr)

## Des propositions concrètes pour améliorer les prestations

Le jumelage amélioration des relations avec les contribuables avance sur plusieurs plans. Un séminaire a été organisé ce mois de mars en présence des représentants des contribuables. Il a permis de traiter en profondeur les questions liées au volet contentieux.

### Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Une mission dans le domaine du contrôle fiscal s'est déroulée du 4 au 8 mars 2012. Elle a été conduite par une experte française, inspectrice principale, chef de brigade de contrôle à RENNES.

Cette mission, la troisième pour cette experte depuis décembre 2011, a donné lieu à des groupes de travail avec les équipes de la direction des recherches et vérifications (DRV) et avec les services en charge des contrôles : service régional de vérifications, direction de wilaya et CDI de Rouiba.

Cette mission a permis, conformément aux objectifs du jumelage, de proposer des modifications de textes, à savoir : un projet de circulaire à destination des services de vérification et un guide méthodologique en vue d'orienter les vérificateurs, à l'avenir, vers des reconstitutions de chiffres d'affaires plus objectives en cas de rejet de comptabilité.

Cette mission participe ainsi de l'objectif global d'amélioration des relations de l'administration avec les contribuables professionnels faisant l'objet de contrôles sur place.

### Allègement des procédures contentieuses et réduction des délais

Une mission animée par un expert français de la DGFIP, ancien responsable départemental du recouvrement en Corse, s'est déroulée du 25 au 29 mars.

Cette mission a donné lieu à des groupes de travail avec la direction

du contentieux et la direction des opérations fiscales et du recouvrement et à un déplacement au CDI pilote de Rouiba.

A l'issue des rencontres avec les représentants de ces structures, la mission a permis de proposer des améliorations des procédures de pilotage et de suivi du recouvrement forcé et du contentieux du recouvrement de l'impôt.

### Séminaire sur l'amélioration des procédures contentieuses

Un séminaire consacré à l'amélioration des procédures contentieuses et aux évolutions en cours ou envisagées par la DGI algérienne dans ce domaine, a été organisé au siège du Ministère des Finances le 21 mars 2012.

Préparé et animé par la Direction du Contentieux et l'équipe du projet de jumelage, il a réuni les sous-directeurs du contentieux de l'ensemble des directions de wilayas, des représentants de la Direction générale et des représentants des organisations représentatives des contribuables (patronat, organisations syndicales, associations).

L'expert principal de ce volet du jumelage pour la DGFIP, responsable d'un service des impôts des entreprises à Colmar, était également présent pour faire part de son expérience.

Au cours de ce séminaire, présidé par M. RAOUYA, Directeur Général des Impôts, en présence des chefs de projet algérien et français, ont été présentés de manière détaillée :

- les objectifs du jumelage en matière d'allègement des procédures



Séminaire sur la normalisation et la conformité, Alger, Mars 2012

obligatoire, elle est publiée sous forme de textes légaux (décrets, arrêtés). Son domaine spécifique, sa raison d'être est de répondre à des exigences pour protéger l'intérêt public. Cependant il n'y a pas d'étanchéité entre les normes et les règlements, il arrive souvent que les règlements fassent référence à des normes ou les reprennent en les intégrant à leur texte ou en les citant en annexe.

Le domaine des normes se présente comme une pyramide où s'imbriquent normes d'entreprise, normes nationales, normes régionales (exemple UE) et normes internationales (exemple ISO).

### Évaluation de la conformité

Après l'élaboration et/ou l'adoption des normes et règlements, il faut encore s'assurer de leur respect. Ce passage est celui de l'évaluation de la conformité qui permet de s'assurer que les produits, services, matériels, processus, systèmes et personnel sont à la hauteur des exigences des normes, règlements ou autres spécifications. L'Infrastructure Qualité (comprenant ALGERAC, IANOR, ONML et les organismes accrédités par ALGERAC) s'acquitte des tâches liées à la normalisation et à la certification.

Pour favoriser l'entrée et la circulation des marchandises entre l'Algérie et les pays tiers et en particulier avec les États de l'Union européenne, des accords de conformité devront être préparés et signés. Toutes les activités inscrites au jumelage et dont la plus grande partie a été réalisée, vont dans ce sens.

### Agenda mars 2012 :

Avant la tenue du séminaire du 22 mars, une mission d'experts a eu lieu au sein de l'IANOR sous le thème : « Établissement du cahier des charges et des spécifications fonctionnelles pour l'établissement d'une base de données documentaire spécialisée pour les documents normatifs et réglementaires de l'IANOR ».

### Abréviations :

**ALGERAC** : Organisme Algérien d'Accréditation

**IANOR** : Institut Algérien de Normalisation

**ONML** : Office National de Métrologie Légale

 [www.mipi.dz](http://www.mipi.dz)  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
[www.bam.de](http://www.bam.de)  
[www.din.de](http://www.din.de)

## Un séminaire pour faire le point sur la normalisation et la conformité

Après de nombreuses actions sectorielles, le Jumelage aborde dans sa globalité, la question des Accords de Conformité. Le séminaire animé le 22 mars par M. A. Millot (AFNOR, France) et M. V. Ghiladi (Allemagne) constitue un jalon pour rassembler et capitaliser les enseignements des précédentes activités et formations. La normalisation et la réglementation, l'évaluation de la conformité et les Accords de conformité ont été au centre de ce séminaire. D'autres thèmes ont été abordés : la surveillance des marchés, le marquage CE, le dispositif réglementaire en vigueur dans l'UE et la nouvelle approche de 2009 et les travaux en cours du Parlement européen.

Ce séminaire s'adressait aux cadres des organismes de l'Infrastructure Qualité en Algérie. Mais des cadres d'autres ministères et structures ont été également invités. Les participants ont pu intervenir à la suite de chaque présentation mais surtout à la fin du séminaire pour soulever leurs préoccupations.

### Aller vers des accords de conformité

L'objectif du jumelage est de préparer les conditions pour l'élaboration d'Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAAs).

Ce type spécifique d'accords de reconnaissance mutuelle passe par un rapprochement du système législatif et de l'Infrastructure Qualité de l'Algérie avec ceux de l'Union européenne. Le jumelage a apporté une assistance technique pour le renforcement des capacités des organismes de l'Infrastructure Qualité (IANOR, ALGERAC et ONML) et pour amorcer une mise à niveau dans le domaine de la législation et des règlements techniques et normes pour les produits industriels.

Ce rapprochement qui doit se poursuivre par un dialogue étendu contribuera à éliminer des barrières techniques au commerce et à augmenter l'accessibilité des marchés des parties contractantes, l'Algérie et l'UE.

Le séminaire du 22 mars a permis de faire le point sur l'avance réalisée et de revenir sur des points importants de la démarche devant conduire à des accords de conformité.

### Au coeur du processus de la normalisation

Les animateurs du séminaire ont traité dans le détail la question des normes car c'est autour d'elles que s'effectue le rapprochement. L'élaboration et l'adoption de normes reposent tout d'abord sur des valeurs telles que l'ouverture à tous les acteurs concernés, la recherche du consensus et la transparence.

Le rôle de la normalisation a aussi été explicité. Outil de rationalisation et de simplification, elle permet d'instaurer un langage commun et d'éliminer les entraves aux échanges. Au plan scientifique et technique, elle fournit des références reconnues et permet d'impulser l'organisation de la gestion et du suivi du niveau de la Qualité. La normalisation comme il a été rappelé diffère de la réglementation par plusieurs aspects : la normalisation est volontaire, elle s'appuie sur un consensus des partenaires et elle est développée par des organisations indépendantes. Elle est sujette à des révisions régulières (en général tous les cinq ans).

La Réglementation est du ressort des pouvoirs publics, elle revêt un caractère



## Communication sur la qualité et service de diagnostic des installations

Le volet Communication et sensibilisation du jumelage a continué à être traité au cours de ce mois de mars. Après la communication d'urgence qui a fait l'objet d'une mission d'expertise, c'est la communication régulière autour de la qualité de l'eau qui a été au centre d'un atelier-formation du 9 au 16 mars.

Un autre atelier a été consacré à la mise en place d'un service de diagnostic et de conseil aux unités de l'ADE.

### Communication sur les résultats de la qualité de l'eau

La loi relative à l'eau fait obligation aux opérateurs de publier collectivement les résultats de la qualité de l'eau distribuée. L'ADE n'a pas d'obligation légale de faire de la communication systématique de routine concernant la qualité de l'eau distribuée mais s'est fixé cette tâche comme un objectif à atteindre. L'atelier de travail tenu du 9 au 16 mars avait pour but de tracer la voie pour y parvenir, pas à pas : modalités appropriées pour recueillir et mettre en forme l'information et modes de diffusion. Les groupes cibles destinataires de l'information ont été identifiés : citoyens - clients, ADE, (Direction Générale et directeurs d'unités et centres), Direction de la Santé et de la Population, APC (Communes) et associations.

Au titre de l'assimilation des « bonnes pratiques », les points principaux de la communication en routine à la SWDE ont été exposés aux participants. Un exercice pratique a été fait en partant des données recueillies dans la zone de Bejaïa, centre d'Akbou.

En partant de la méthodologie ainsi acquise, il sera possible de disséminer ce savoir-faire, de l'étendre progressivement à toutes les zones de distribution de l'ADE.

### Un service de diagnostic des installations et de conseil aux unités

La réduction des risques, de la

vulnérabilité de la production et de la distribution d'eau ne peut être atteinte que par « une bonne connaissance des installations, une analyse continue des risques et l'exécution des mesures correctrices. Cela nécessite en premier de réaliser les audits de toutes les installations existantes par un groupe de personnes impliquées dans la gestion de ces installations ».

Durant cinq jours, du 4 au 8 mars, experts de la SWDE et cadres de l'ADE ont cherché à traduire dans les faits cette recommandation, à rechercher les voies et moyens pour la mise en place d'un service de diagnostic des installations et de conseil aux unités sur leur « pilotage qualité ».

Le personnel qui sera affecté à cette tâche est déjà disponible au sein de l'ADE mais il faut lui donner des outils de travail et fixer les modalités de son intervention.

Des participants ont donc mis au point dans une ambiance interactive des formulaires, des aide-mémoires reprenant les points principaux à examiner dans tous les maillons de la chaîne : production, distribution, laboratoires et magasins d'approvisionnement. Ces formulaires restent ouverts, permettant une adaptation progressive aux constatations qui seront faites.

Les guides pratiques et les dispositions opérationnelles ne suffisent pas pour assurer le succès du service de diagnostic,

il est très important de préciser l'état d'esprit qui doit l'animer.

Il est rappelé que « toute personne qui veut établir un diagnostic d'une installation doit s'efforcer de le faire en toute objectivité et intégrité et de manière impartiale. Elle doit s'en tenir uniquement à des constatations sans porter le moindre jugement sur le travail réalisé par les personnes interviewées ou responsables de la gestion des installations. Il est également important que les constatations ne soient pas seulement négatives mais mettent aussi en évidence les cotés positifs ».

Les ateliers de travail et de réflexion ont abordé aussi les modalités d'organisation du travail au sein des équipes de diagnostic qui prendront place dans une organisation qui planifie les diagnostics, coordonne leur réalisation, reçoit les rapports et assure leur suivi. Ces ateliers ont été accompagnés par la présentation de l'expérience de transfert du Système Kramis de l'Unité de Mostaganem et d'un exercice de diagnostic : installations de stockage et pompage d'eau de la SEAAL. L'expérience de la SWDE et ses formulaires Water Safety Plan (WSP) ont été exposés aux participants.

Le diagnostic de l'ensemble des installations de l'ADE est une tâche difficile, de longue haleine mais indispensable à un bon pilotage de la « qualité de l'eau ». La cellule de coordination du service de diagnostic aura à piloter cette démarche et à fixer des objectifs à court et moyen terme.

### Agenda mars 2012

#### Du 4 au 8 mars

Mettre en place un service de diagnostic et de conseil aux unités ;

#### Du 9 au 16

Mettre en place la communication systématique en routine, des résultats de la qualité de l'eau ;

#### Du 16 au 23 mars

Mettre en place le processus d'accréditation des laboratoires de l'ADE, mission complémentaire ;

#### Du 26 au 28

Stratégie d'échantillonnage ;

#### Du 27 au 30

Séminaire de sensibilisation « pilotage qualité ».



[www.ade.dz](http://www.ade.dz)  
[www.swde.de](http://www.swde.de)  
[www.mre.dz](http://www.mre.dz)



Visite d'études, siège d'AENOR, Espagne, Mars, 2012

## Une nouveauté, la normalisation

Le jumelage artisanat a atteint le pic en terme de nombre d'activités réalisées durant ce mois de mars. Un nombre important d'experts des institutions jumelles a été mobilisé et le travail a été effectué de part et d'autre de la Méditerranée.

En effet, l'ensemble des structures et des équipes des institutions bénéficiaires et partenaires ont contribué à cette activité intense par l'organisation de pas moins de 15 missions d'expertises répondant aux obligations des trois grands résultats que compte ce projet. Les experts du consortium Hispano-français de ce jumelage ont continué leur travail à un rythme élevé, afin de relever le défi d'atteindre tous les résultats attendus. Les activités réalisées ont vu la participation de nombreux experts locaux également.

Le premier résultat portant sur le système informationnel de l'artisanat est en voie de finalisation, avec l'organisation de certaines activités telles que celles relatives à la mise à jour et l'unification de la gestion du Fichier National de l'Artisanat et la mise en œuvre de la stratégie de communication. Les ouvrages sur divers thèmes acquis dans le cadre du jumelage enrichiront les fonds documentaires du Centre d'Information et de Documentation de l'Artisanat Traditionnel, en voie de rénovation.

Le volet formation s'est poursuivi par l'organisation des missions visant à finaliser les référentiels de métiers-compétences pour la dinanderie et la bijouterie, en étant en rapport avec une proposition de parcours professionnel permettant une progressivité dans l'évolution des carrières à travers l'accumulation graduelle des compétences.

Cette activité, qui a compté sur une remarquable participation de l'Institut National de la Formation Professionnelle

(INFP), permettra de disposer d'un système d'évaluation des compétences objectif et transparent, pour les deux activités retenues.

### L'élaboration de normes, une nouveauté pour l'artisanat en Algérie

Cependant, la composante commercialisation a été le terrain de la plupart des activités du mois de mars. Dans ce sens, la démarche pour l'élaboration des normes avance comme prévu aussi bien pour la dinanderie que pour la bijouterie. Le système de labellisation pour la IG Dinanderie de Constantine a été déjà défini. La contribution des artisans issus de l'association de dinandiers et de la Chambre de l'Artisanat de Constantine a été capitale. Un logo-symbole a été conçu lors d'un atelier de réflexion. Ce logo-symbole, relevant les marques d'identité de la dinanderie Constantinoise, constitue l'élément principal d'une charte d'identité graphique et des étiquettes qui seront intégrés dans le cahier des charges de l'IG.

D'autre part, le groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de norme TEDJ pour les bijoux artisanaux, a la vocation de devenir le premier Comité de Normalisation de Produits artisanaux des pays de la Méditerranée du sud, en s'inspirant notamment du modèle espagnol.

Dans le même volet, les travaux portant sur le plan d'élaboration des deux monographies pour la bijouterie et la dinanderie ont commencé. D'autres résultats sont attendus dans les activités liées à la promotion et la commercialisation de l'artisanat

algérien. Après avoir proposé un plan d'amélioration du salon international de l'artisanat, les experts européens se sont penchés sur la nécessité de consolider et de généraliser ce plan aux activités des manifestations locales identifiées dans l'ensemble des wilayas.

Par ailleurs, comme il est prévu, la démarche d'accompagnement de cinq entreprises artisanales vers la certification ISO 9001 v 2008 se déroule par le biais des visites au niveau des entreprises artisanales sélectionnées de Cherchel, Batna, Constantine, Briskra et Alger.

### Visite d'étude en Espagne

La troisième et dernière visite d'études inscrite dans le projet de jumelage, a été effectuée durant la deuxième semaine du mois de mars. Cinq cadres des institutions bénéficiaires - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et ANART - ont fait un passage à l'Agence Espagnole de Normalisation (AENOR), où ils ont reçu des explications sur les procédures de normalisation, de contrôle de qualité et de certification ISO appliquées aux produits de l'artisanat. Ils ont visité également l'École d'Art de Talavera de la Reina où des jeunes artisans se forment dans les métiers de la céramique, ainsi que l'entreprise San Ginés qui a réalisé le grand mural d'Oran en 2010.

Les représentants des institutions bénéficiaires ont tenu des réunions avec leurs homologues espagnols responsables des organismes en charge de la commercialisation de ce type de produits, notamment l'Institut de Promotion Extérieure de Castilla, la Mancha et le Département de Promotion de l'Artisanat du Gouvernement d'Extremadura. Ils ont eu des échanges sur un modèle d'entreprise espagnole exportatrice : processus de production, montage, transport, charte graphique... des produits artisanaux.

Les membres de la délégation algérienne ont visité plusieurs galeries de vente des produits artisanaux de la marque « Artisanat d'Extremadura », où ils ont pu prendre connaissance des pratiques commerciales modernes.



[www.pme-artisanat.gov.dz/promet-tica](http://www.pme-artisanat.gov.dz/promet-tica)

[www.fundesarte.org](http://www.fundesarte.org)

[www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis](http://www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis)



Séminaire TAEIX au profit du Ministère de la Justice, Alger, Mars 2012

### Séminaire TAEIX au profit du Ministère de la Justice

Le secteur de la Justice a bénéficié d'un séminaire TAEIX organisé par la Commission Européenne, en partenariat avec le Centre International d'Études Pénitentiaires

de Londres et avec l'appui du P3A. Il a eu pour thème 'la planification stratégique dans la gestion des établissements pénitentiaires' et s'est déroulé les 13 et 14 mars 2012, à l'hôtel Mercure Alger. Environ 150 responsables et cadres du secteur de la Justice, notamment la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire y ont participé. Six experts

britanniques sont intervenus lors des travaux de ce séminaire. Ses objectifs consistaient en :

- La compréhension des nouveautés structurelles, réglementaires et procédurales dans les missions et les rôles pour les engagements induits par le plan stratégique national ;
- La conception de stratégies institutionnelles pour la gestion des établissements pénitentiaires.

L'Organisation de ce séminaire vient confirmer les résultats appréciables atteints dans le cadre de la coopération algéro-britannique en matière de poursuite du processus de modernisation des prisons.

### Séminaire TAEIX au profit de la CTRF

'L'organisation et fonctionnement d'institutions responsables du renseignement financier' a été le thème du séminaire TAEIX organisé par la Commission Européenne, au profit de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF), avec le soutien du P3A. Il s'est déroulé les 27 et 28 mars 2012 à l'hôtel Hilton Alger.

En plus de la CTRF, les autres institutions concernées par ce thème étaient représentées (DGI, IGF DGDN, DGD, DGC). Un expert espagnol et deux experts français

ont présenté l'organisation des institutions européennes homologues de la CTRF : CPBCIM et SEPBLAC (Espagne) et TRACFIN (France). Les thématiques traitées étaient :

- Structures et fonctions des deux institutions ;
- Communications et déclaration des organismes assujettis et relations avec eux ;
- Processus d'analyse et destination des rapports ;
- La base de données du SEPBLAC ;

- Présentation de cas réels (résolutions pratiques) ;

- Liens avec les organismes assujettis, obligation déclarative, déclaration de soupçon et protection du déclarant ;
- Lutte anti blanchiment avec les assujettis et les autorités de contrôle ;
- Coopération internationale (acteurs nationaux, GAFI, EGMONT).

Les débats qui ont suivi ont été fructueux et ont permis d'approfondir les connaissances sur l'organisation, le fonctionnement et les réalisations des institutions en charge de ces aspects, tant en Espagne et en France qu'en Algérie.



Visite de travail du PCN TAEIX-Algérie l'UGP3A, Alger, Mars 2012

### Visite de travail du Point de Contact TAEIX-Algérie à l'UGP3A

Madame Guillemette VACHEY, Chef de Projet et Point de Contact de l'instrument de coopération TAEIX - pour l'Algérie - à la DG Élargissement au niveau de la Commission Européenne a effectué une visite de travail à l'UGP3A.

Mme VACHEY a eu deux réunions avec le Directeur et l'équipe du P3A et les Points Focaux de plusieurs départements ministériels, en présence du représentant de la Délégation de l'Union européenne en Algérie. Elle y a fait une présentation relative à l'instrument TAEIX : définition, historique, objectifs et différentes formes de mise en œuvre (séminaire, mission d'expert(s), visite d'études et évaluation par des paires). Elle y a précisé également les critères pour les bénéficiaires et les experts intervenants, avec un état statistique sur l'utilisation de cet instrument en Algérie.

Mme VACHEY nous a livré ses bonnes impressions quant à la coopération avec l'Algérie, par le biais de l'instrument TAEIX. Elle n'a pas manqué de signaler le rôle et les efforts fournis par l'UGP3A, tout en invitant l'Algérie à profiter d'avantages des opportunités de coopération offertes par TAEIX.

## RENCONTRE MULTI-PAYS

Un atelier multi pays sur 'les opportunités et défis pour les secteurs du textile et de l'habillement dans la région Euro-méditerranéenne' a été organisé par la Commission Européenne les 12 et 13 mars à Milan. L'objectif de l'atelier consistait à faire partager aux entités en charge du textile et de l'habillement, de l'Union européenne et des pays de la Méditerranée du sud, les meilleures pratiques pour obtenir un soutien à leurs activités.

Trois cadres algériens représentant le secteur de l'Industrie y ont pris part. Parmi eux, M. Mourad FODIL, PDG du CNTC, qui nous a fait part de l'importance de la participation à cette rencontre. Elle leur a permis d'avoir plus d'informations sur les expériences des autres pays, de mieux faire connaître l'Algérie et ses potentialités dans ce domaine et de dégager des intentions de coopération et de partenariat avec des entités italiennes.

M. FODIL a fait une communication sur le dispositif d'accompagnement des entreprises et les moyens financiers et matériels mis par l'État algérien, pour développer ce secteur. Il y a présenté les organismes spécialisés : ANDI, FGAR, ALGEX et ANDPME, ainsi que les aides et les avantages qu'ils proposent.

Notre interlocuteur a souhaité, par ailleurs, l'organisation de rencontres de ce genre en Algérie, en vue renforcer le partenariat dans ce domaine.

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

### LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

### LES INSTRUMENTS DU P3A

**Le Jumelage institutionnel** est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.



LE JUMELAGE  
INSTITUTIONNEL

**Le TAIEX** est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du pays bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur les bonnes pratiques, sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. L'assistance TAIEX peut prendre trois formes : mission d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaire en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visite d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union européenne (max 5 jours).



Assistance  
Technique  
et Échange  
d'Informations

### L'ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.



#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP  
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger  
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

**Web : [www.p3a-algerie.org](http://www.p3a-algerie.org)**

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.  
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : [lettre@p3a-algerie.org](mailto:lettre@p3a-algerie.org)